



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 8108

Texte de la question

M Jean Tardito expose à M le ministre de la défense que la gendarmerie d'Aubagne est située en centre ville dans des locaux particulièrement vétustes et les familles sont logées dans des groupes d'habitation extérieurs. Depuis plus de dix ans, la décision de construire une nouvelle gendarmerie, regroupant non seulement le commandement de compagnie et les diverses brigades mais également le groupe de commandement d'escadron d'autoroute, la brigade rapide d'intervention, le peloton d'autoroute et plus de soixante-dix logements pour les familles, a été prise. Le terrain a été choisi et acquis depuis plusieurs années par voie d'expropriation. Un concours d'architectes a été lancé en 1987. L'équipe de concepteurs a été arrêtée et le projet est actuellement très avancé. Or, malgré l'urgence de cet équipement qui n'est contestée par personne, il est confirmé que les travaux ne pourront pas commencer avant 1990. Il lui demande de bien vouloir intervenir pour que les travaux soient entrepris au plus tôt, dès le début de l'année 1989, ce qui est techniquement possible.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour la construction de la nouvelle gendarmerie à Aubagne, il a été décidé de faire appel à une maîtrise d'œuvre privée dans le cadre d'un concours d'architecture. Conformément aux dispositions contractuelles du règlement de concours, le titulaire du marché sélectionné par le jury au mois de mars 1988 dispose d'un délai de quatorze mois pour conduire le projet jusqu'à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et obtenir le permis de construire. Compte tenu de la date à laquelle est intervenue la signature de ce marché d'architecture les études, tant techniques qu'administratives, ne pourront être achevées avant le fin de cette année. Les travaux, dont la durée est évaluée à vingt-quatre mois, pourraient débuter au cours de l'année 1990 après la sélection des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Tardito Jean](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8108

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 203